

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Compte-rendu de la séance du 6 Novembre 2020**

Le 06/11/2020 à 19 heures, le conseil municipal de Richelieu, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Etienne MARTEGOUTTE, maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Jean-François MALECOT, Brice COMTET, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Lydia LECLERC, Edwige FASILLEAU, Audrey BARON, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Marie-France BARBOT, Guilmine EYGUN.

**Excusé** : Alcyme DELANNOY.

#### **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour 2019**

M. Michel AUBERT résume du rapport annuel du syndicat mixte d'adduction d'eau potable 2019 et le Conseil Municipal prend acte.

#### **Rapport annuel d'activité de la CCTVV de 2019**

Monsieur le Maire résume le rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne et le Conseil Municipal prend acte.

#### **Augmentation du prix de l'assainissement**

Le prix actuel de l'assainissement de l'eau sur le territoire de RICHELIEU a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 27/10/2016 (portant une augmentation de 2 %). La commission des finances propose de le réévaluer au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'une part pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, d'autre part pour anticiper les gros travaux qui vont avoir lieu au cours de ce mandat (Réfection des réseaux Avenue du Québec et construction d'une nouvelle station d'épuration), ceci pour éviter d'avoir à pratiquer une hausse importante et brutale le moment venu.

En effet, le prix actuel du m<sup>3</sup> basé une consommation de 120 m<sup>3</sup> pour un foyer s'élève à 1.77 €/m<sup>3</sup> alors que le prix des collectivités environnantes se situe plus entre 2.20 à 2.40 € par m<sup>3</sup>. La commission propose de monter ce prix à 1.90 €/m<sup>3</sup> ce qui revient à fixer les nouveaux tarifs ainsi :

- Abonnement : 22,55 € par compteur et par an
- M<sup>3</sup> : 0.4382 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission des finances et dit que l'augmentation de ces tarifs prendra effet au 01/01/2021.

#### **Versement d'une subvention à la Société des Courses Hippiques**

En début d'année 2020, l'Association des courses hippiques avait sollicité le versement d'une subvention de 500 € pour le grand prix de Richelieu. L'actualité « Covid-19 » a chamboulé la programmation et l'organisation de la manifestation mais cette dernière a bien eu lieu.

Monsieur le Maire propose donc d'accéder à la demande de l'association puisque les crédits sont inscrits au budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 500 € à la société des Courses Hippiques au titre de l'année 2020.

## **Demande de soutien d'un jeune richelais pour participer au concours national des Olympiades des métiers.**

Le Maire a reçu en octobre un jeune richelais, scolarisé en bac professionnel « Métiers de l'électricité et ses environnements connectés » en alternance, qui est sélectionné pour participer au concours national des Olympiades des métiers.

Médaille d'or régionale de la 46<sup>ème</sup> édition des Olympiades des métiers qui a eu lieu à Angers en mars dernier, ce jeune richelais a intégré l'équipe qui représentera la région Pays de la Loire en décembre prochain lors de la finale nationale à Lyon.

Il est donc en lice pour intégrer l'équipe de France qui ira concourir à Shanghai en septembre 2021.

Il sollicite un soutien pour financer les outils et matériels nécessaires à sa participation.

Considérant qu'une commune peut attribuer des subventions à des particuliers qui demandent une aide uniquement si cette demande répond à un intérêt public communal, et considérant que la participation d'un jeune de la commune à une manifestation internationale porte bien un intérêt public communal puisque de jeune contribue à la notoriété de la ville de Richelieu dans le monde, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser à Quentin GALLAIS une participation financière de 500 €.

## **Désignation de délégués pour siéger à la CLETC**

La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne demande à ses communes adhérentes la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

La CLETC a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLETC contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Patrick PENOT comme délégué titulaire,
- Monsieur Etienne MARTEGOUTTE comme délégué suppléant.

## **Modification des réseaux de voirie**

A l'occasion de l'aménagement foncier engagé sur la commune, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Richelieu et Pouant propose un certain nombre de modifications aux réseaux des chemins ruraux et des voies communales présentées sur le plan et le tableau récapitulatif disponibles en mairie.

La procédure en la matière est fixée par l'article L 121-17 du code rural et de la pêche maritime.

Le plan présenté fait suite à la réunion de la CIAF de Richelieu et Pouant en date du 15 septembre 2020 qui a validé la mise à l'enquête du projet de nouveau parcellaire et de travaux connexes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications proposées par la commission intercommunale aux réseaux des chemins ruraux et des voies communales.

## **Modification des limites communales**

A l'occasion de l'aménagement foncier engagé sur la commune, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Richelieu et Pouant propose de modifier les limites communales sur le périmètre d'aménagement foncier afin de les rendre plus lisibles.

Deux procédures sont engagées :

- Avec Champigny sur Veude : la modification sera prononcée par la Préfète après avis des conseils municipaux et du conseil départemental,
- Avec Pouant : la modification sera décidée par décret en Conseil d'Etat puisque les limites territoriales modifient les départements qui sont d'accord sur les modifications envisagées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications proposées par la commission intercommunale aux limites communales sur le périmètre d'aménagement foncier.

## **Travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier**

En application des dispositions du code rural et de la pêche maritime (Art. L. 123-9), une Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) doit être constituée par la préfète afin d'assurer la réalisation et le financement du programme des travaux connexes arrêté par la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) de RICHELIEU et POUANT dans le cadre de la déviation de RICHELIEU.

Cette association foncière regroupe obligatoirement l'ensemble des propriétaires possédant des parcelles dans le périmètre aménagé.

Toutefois, à la demande de la CIAF, le conseil municipal peut s'engager à réaliser tout ou partie des travaux décidés par la commission. La constitution de l'association foncière n'est alors pas nécessaire dès lors que le conseil municipal s'engage à réaliser l'ensemble des travaux.

Le coût du programme des travaux connexes sur la commune de RICHELIEU, qui sera déposé à l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier, est estimé à 294 407 € HT. Ces travaux sont financièrement pris en charge par le maître d'ouvrage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la prise en charge par la commune du programme de travaux connexes à l'aménagement foncier défini par la CIAF de richelieu et Pouant et propose la création d'une AFAF spécialement constituée par les préfètes d'Indre et Loire et de la Vienne pour prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes,

## **Dépôt d'un dossier de candidature au label « Campus connecté »**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur a lancé un appel à projets « Campus connecté » qui a pour ambition de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires.

L'appel à projets a pour ambition de répondre aux enjeux post-baccalauréat, en favorisant l'émergence d'espaces de travail individuels et collectifs pourvus d'outils, de ressources numériques et d'un accompagnement de qualité destinés à améliorer les chances de réussite des étudiants confrontés à des problèmes de mobilité dans les territoires ruraux.

L'initiative doit permettre à des étudiants de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire.

L'objectif de ces campus connectés est de :

- Réduire l'impact négatif des barrières géographiques ou urbaines qui accentuent les inégalités sociales ;
- Permettre à des jeunes une orientation ou une ré-orientation au plus près de leur domicile et leur permettant d'envisager une poursuite d'études ou une insertion professionnelle choisies et de construire un projet d'études adapté à leur profil.

- Développer des pratiques numériques innovantes et expérimentales ;
- Permettre à tout apprenant de poursuivre une formation à distance, diplômante ou certifiante, dans des conditions favorisant leur réussite.

La situation géographique du Richelais, éloigné de 60 Km minimum des principaux établissements d'enseignement supérieur de la région (Tours, Poitiers, Angers), fait qu'un certain nombre de jeunes de notre territoire est confronté à la problématique d'accès à une formation d'enseignement supérieur.

Les critères de sélection des projets montrent que sur notre territoire, et sur la ville de Richelieu en particulier, un tel projet pourrait être déployé.

Depuis plusieurs mois, l'association « La Teinturerie » travaille au développement d'un écosystème, autour de projets de recherche, de formation autour de savoir-faire artisanaux, d'accompagnement de projets entrepreneuriaux. Les projets portés par cette association devraient très prochainement lui permettre d'être labellisée « Tiers-lieu ».

Le Campus Connecté pourrait trouver une place légitime parmi les actions menées au sien de cet espace.

Une condition d'éligibilité du dossier mentionne que la candidature doit être portée par une collectivité territoriale en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur de proximité.

L'association la Teinturerie ne peut donc pas déposer directement le dossier de candidature.

Dans ces conditions, la ville de Richelieu pourrait porter le dossier de candidature au label « Campus Connecté » dans lequel il serait indiqué que la ville confiera, si elle est retenue, le déploiement et la gestion du campus au Tiers Lieu « La Teinturerie ».

Par ailleurs, une récente rencontre avec le Président de l'Université de Tours a confirmé l'intérêt de mettre en place un tel projet et la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours a également confirmé la disponibilité de ses services pour apporter un appui technique au montage du dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la ville de Richelieu au label « Campus connecté » et autorise le Maire à signer le dossier de candidature.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### *1. Délégations utilisées par le Maire depuis la dernière séance :*

a. Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

<b>N° de la DIA</b>	<b>N° de la parcelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	<b>Vendeur</b>
32	C 582	14 b rue de l'Académie	126	Jean-Marc NABINEAU
33	C 144 et 890	27 rue Traversière	300	Andrew JAGGERS
34	AB 176 et 177	7 impasse des fleurs	315	Christian PEGLION
35	C 675 et 1005	34 rue des Gauthiers	205	Ginette TOUCHARD
36	AB 82, 83 et 84	23 avenue du Québec	2 063	Pascal BON
37	C 183	16 Grande Rue	880	Pierre MASSOT
38	C 578	12 A rue de l'académie	235	Valérie BON
39	C 472 et 484	3 et 11 rue des Ecluses	138	Michel JOURDANNE
40	C 454, 455, 1106 et 1108	17 rue Jules Chevalier	318	Michel JOURDANNE
41	C 977	14 rue Bourbon	545	Thérèse GARNAULT

- b. Le Maire signé un contrat avec le syndicat intercommunal de la Manse Etendu pour louer un bureau de la mairie un après-midi par semaine pour un technicien à titre gratuit.
  - c. Le Maire a déposé une demande de travaux concernant la réfection du pont sur la RD 757 entre Richelieu et Chaveignes.
  - d. Une subvention a été sollicitée auprès de la DRAC pour effectuer ces travaux.
2. Travaux : le pont évoqué ci-dessus va être restauré et revêtu. Il passera en alternat.  
Les halles : l'assurance dommage-ouvrage a été activée pour des fuites de toitures.  
Grande rue : Télétel continue ses travaux, ceux-ci vont reprendre le 16/11  
Platanes : 4 arbres d'alignement ont été abattus pour raison sanitaire.
  3. Ecoles : le nouveau protocole du 2<sup>ème</sup> confinement exige le non « brassage » des élèves et le respect des groupes-classes. Tout a été fait pour respecter ces consignes dans chaque école et dans les restaurants scolaires. Mme CASTERMAN travaille également sur l'équilibre des menus du restaurant scolaire de l'école maternelle.
  4. Urgence sanitaire et sociale relative au 2<sup>ème</sup> confinement : Réactivation du suivi des personnes fragilisées.
  5. Le bus numérique : est annulé et reporté à une date ultérieure.
  6. Le marché de Noël : est annulé également avec beaucoup de regrets.
  7. Le marché alimentaire : est maintenu pour le moment avec le port du masque obligatoire et distanciation des professionnels. Les commerçants ont vivement remercié la municipalité pour l'exonération des redevances d'occupation du domaine public
  8. Covid 19 : les médecins signalent une douzaine de cas sur Richelieu mais aucune de forme grave. Une quarantaine de dépistage a lieu tous les mardis matin.
  9. Règlement intérieur : Le Maire portera ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance.
  10. Site internet : Une réflexion doit avoir lieu sur sa compatibilité avec le RGPD.
  11. Finances de la ville : Un point sur les finances de la ville vient d'être finalisé et va être présenté lors de la prochaine réunion des finances.
  12. Convention de développement culturel : A la demande de M. GABORIT, le Maire informe que cette convention vient également d'être retravaillée et sera présentée lors de la prochaine réunion de la commission.
  13. Convention relative au Parc : le maire a reçu le nouveau secrétaire général de la Chancellerie des Universités de Paris pour négocier une nouvelle convention.
  14. Policier municipal : Le maire réfléchit à une solution de remplacement acceptable pour le budget municipal.
  15. Gendarmerie : à la demande de Mme BARBOT, le maire explique les domaines d'intervention des gendarmes de Richelieu et leur organisation administrative.
  16. Désert médical : Le Maire travaille actuellement à la révision de la carte de desserte des médecins et souhaite faire passer le richelais en zone prioritaire. Sa démarche est en bonne voie.
  17. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 4 décembre 2020 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.

Etienne MARTEGOUTTE,  
Maire de RICHELIEU.